



## PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel  
Pôle environnement et guichet unique ICPE

### **AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Révision du Plan de Prévention du Risque inondation Loire  
du secteur compris entre Decize et la limite sud du département de la Nièvre**

**communes de CHARRIN, COSSAYE, DEVAY  
LAMENAY-SUR-LOIRE et SAINT-HILAIRE-FONTAINE**

**Direction départementale des territoires de la Nièvre**

Par arrêté préfectoral n° 58-2019-08-27-001 du 27 août 2019, il sera procédé, du mardi 17 septembre à partir de 9h00 au vendredi 18 octobre 2019 jusqu'à 16h00, soit pendant 32 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la révision du Plan de Prévention du Risque inondation Loire du secteur compris entre Decize et la limite sud du département de la Nièvre, concernant les communes de CHARRIN, COSSAYE, DEVAY, LAMENAY-SUR-LOIRE et SAINT-HILAIRE-FONTAINE.

À l'issue de la procédure, le plan de prévention du risque inondation Loire du secteur compris entre Decize et la limite sud du département de la Nièvre, éventuellement amendé, sera approuvé par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.

M. Dominique LAPREVOTTE a été désigné commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de DIJON.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre à l'adresse suivante : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) (onglet "Publications", rubrique "Enquêtes publiques État"). Le public pourra formuler ses observations par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante : [PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR](mailto:_PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête,
- sur support papier, à la mairie de CHARRIN, COSSAYE (siège de l'enquête), DEVAY, LAMENAY-SUR-LOIRE, SAINT-HILAIRE-FONTAINE. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur,
- aux sièges des communautés de communes BAZOIS LOIRE MORVAN et SUD NIVERNAIS.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées, par voie postale, à la mairie de COSSAYE, à l'attention du commissaire enquêteur. Ces dernières seront annexées au registre d'enquête tenu à la disposition du public au siège de l'enquête.

L'enquête publique concerne le territoire des communes de CHARRIN, COSSAYE, DEVAY, LAMENAY-SUR-LOIRE et SAINT-HILAIRE-FONTAINE.

M. Dominique LAPREVOTTE se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de COSSAYE, siège de l'enquête publique, les :

- mardi 17 septembre 2019 de 9H00 à 12H00
- vendredi 18 octobre 2019 de 14H00 à 16H00

ainsi qu'à la mairie de DEVAY, le :

- jeudi 26 septembre 2019 de 9H00 à 12H00

à la mairie de CHARRIN, le :

- samedi 5 octobre 2019 de 9H00 à 12H00

à la mairie de SAINT-HILAIRE-FONTAINE, le

- vendredi 11 octobre 2019 de 14H00 à 17H00

et à la mairie de LAMENAY-SUR-LOIRE, le :

- mercredi 16 octobre 2019 de 9H00 à 12H00

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de Nièvre. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) (onglet "Publications", rubrique "Enquêtes publiques État"),
- à la Préfecture de la Nièvre – Pôle environnement et guichet unique ICPE,
- en mairies de CHARRIN, COSSAYE, DEVAY, LAMENAY-SUR-LOIRE et SAINT-HILAIRE-FONTAINE,
- aux sièges des communautés de communes BAZOIS LOIRE MORVAN et SUD NIVERNAIS.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Mme Sylvie LEBOUAR – Direction départementale des territoires de la Nièvre – 24 rue Charles Roy – 58000 NEVERS (Tél : 03.86.71.52.57 – e-mail : [sylvie.lebouar@nievre.gouv.fr](mailto:sylvie.lebouar@nievre.gouv.fr))